

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

---

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL218

présenté par  
M. Urvoas, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 75, après le mot : "grave", insérer les mots : "de l'un des membres".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.